

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2016-354 DU 08 JUIN 2016
portant nomination du Directeur Général de
la Société de Gestion des Marchés Autonomes
(SOGEMA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, après approbation du Conseil d'Administration de la SOGEMA réunie en session extraordinaire le 06 juin 2016 ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 08 juin 2016,

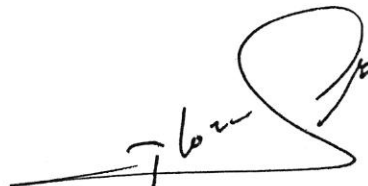
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Codjo Armand GANSE est nommé Directeur Général de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA).

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

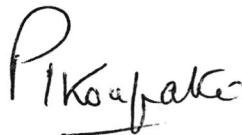
Fait à Cotonou, le 08 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



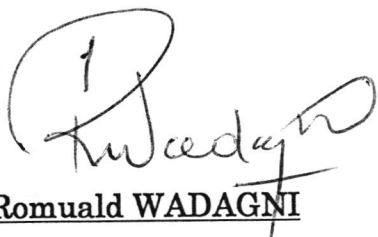
Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Décentralisation et de
la Gouvernance Locale,



Barnabé Z. DASSIGLI

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- AUTRES MINISTÈRES 20 SGG 4
INTERESSES 01 -JORB 1.